****

****



**PROGRAMME SUR
LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES
ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
POUR UNE GOUVERNANCE EFFECTIVE ET RESPONSABLE AU RWANDA**

**Appel à Propositions**

***Date limite de soumission*5 Novembre, 2021**

## Contexte

La société civile, en tant que «troisième» secteur de gouvernance, constitue un élément important de la redevabilité et de la participation des citoyens. Le succès du développement et de la gouvernance participative dépend d'un État solide, d'un secteur privé dynamique et d'une société civile active dotée d'un engagement civique solide. Les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle essentiel à jouer pour garantir les droits de l'homme, la transparence, le développement communautaire et la participation des citoyens. Leur travail avec les communautés marginalisées et leurs efforts de plaidoyer et de redevabilité sont essentiels au bien-être d'une société. Sans elles, nous ne pouvons pas établir des sociétés qui «ne laissent personne pour compte». Leurs liens avec les communautés et leurs interventions au niveau communautaire complètent les mesures gouvernementales et apportent une contribution importante au bien-être des communautés. Une société civile qui prospère, fournit des services de qualité, encourage la participation, la transparence et l'innovation est donc primordiale.

Le rôle de la société civile au lendemain du génocide de 1994 contre les Tutsis et du développement du Rwanda a été hautement reconnu et les efforts se poursuivent pour continuer à mettre en place un cadre opérationnel solide pour les organisations de la société civile, tant au niveau national que local. Le gouvernement rwandais reconnaît que les organisations de la société civile sont un pilier essentiel de la bonne gouvernance. Le rôle des OSC est accentué dans la NST1 sous le thème «Gouvernance de la transformation» dans de nombreux domaines, notamment i*) la redevabilité, ii) le renforcement des capacités et la participation des citoyens iii) le suivi et la prestation efficace des services.* L’importance de la participation des OSC aux processus de gouvernance et de développement responsables est également souligné dans la Vision 2050 du Rwanda.

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19 et des dommages socio-économiques causés par les mesures de prévention et de contrôle qui y sont liées - touchant particulièrement les plus vulnérables, le rôle des organisations de la société civile devient encore plus primordial. Les organisations de la société civile au Rwanda ont une occasion unique pour contribuer au processus du relèvement et d'en assurer l'inclusivité. Les OSC auront un rôle important à jouer dans la provision des directives nécessaires pour la protection des droits de l'homme et, avec une expérience importante dans les domaines de la protection sociale et du soutien aux moyens de subsistance, les OSC peuvent compléter les efforts du gouvernement, surtout au niveau communautaire. Elles seront également fondamentales pour établir un monde post-coronavirus, qui est fondé sur les droits.

La composition des organisations de la société civile au Rwanda est très diversifiée. Elles sont représentées dans un large éventail de secteurs tels que les droits de l'homme, la gouvernance responsable, la protection sociale, la paix et la réconciliation, le développement communautaire et l'autonomisation. Le nombre d'OSC nationales s'est multiplié ces dernières années pour atteindre un total d'environ 2000. La société civile existe, mais sous différentes formes et à différents niveaux de capacité. Il existe une pluralité d'organisations formelles, informelles, nationales, locales, faibles et relativement fortes, qui représentent et défendent des intérêts et des groupes d'intérêts différents. Les organisations de la société civile rwandaise présentent des disparités dans leurs capacités internes, mais elles font généralement face à des défis similaires en ce qui concerne l'environnement externe dans lequel elles opèrent, ainsi que leurs propres capacités organisationnelles internes. Les principales conclusions du Baromètre de Développement de la Société Civile de 2018 fournissent un aperçu utile de la situation actuelle de la société civile nationale au Rwanda. Des réformes sont en cours pour promouvoir davantage le rôle des OSC au Rwanda, notamment par la révision en cours du cadre juridique et politique régissant les OSC au Rwanda.

Dans ce cadre plus large, le gouvernement rwandais et PNUD au Rwanda ont lancé en 2014 un programme visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile pour une gouvernance effective et responsable au Rwanda. Lorsque ce programme a pris fin en 2018, il a été prolongé de cinq ans (2018-2023). Le programme de renforcement des capacités des OSC a pour objectif de favoriser un environnement propice permettant aux OSC de jouer un rôle de premier plan dans la conception et la réforme des politiques, de représenter la voix des citoyens et de tenir l'État et les entreprises effectifs et redevables. Cet objectif sera atteint si les organisations de la société civile disposent des missions claires, capacités, des outils nécessaires pour représenter les intérêts de la population rwandaise.

En tant qu’une composante du programme des organisations de la société civile, la micro-subvention s’inscrit dans une stratégie plus large visant à renforcer l’organisation de la société civile et à approfondir les canaux de dialogue plus permanents et durables entre les organisations de la société civile et le gouvernement, afin de plaider pour que la voix de la société civile soit prise en compte dans l’élaboration des politiques publiques. Les ONG qui recevront la micro-subvention s'engageront à participer activement aux activités de renforcement des capacités, ainsi qu'à un soutien technique individuel. Grâce à la mise en œuvre des projets financés, les ONG bénéficiaires soutiendront le développement communautaire, approfondiront leur compréhension des besoins des personnes qu’ils représentent, les sensibiliseront à leurs droits (y compris ceux des groupes marginalisés) et encourageront la participation aux processus de prise de décision et de développement.

Cet appel à propositions décrit les étapes à suivre pour postuler au programme de micro-subventions pour les OSC nationales/locales. Les propositions seront évaluées par un comité indépendant de sélection de subventions garantissant un traitement égal de toutes les soumissions.

## Domaines de subvention et priorités thématiques

Les propositions de projets éligibles peuvent se concentrer sur l'un des sept domaines thématiques décrits ci-dessous:

1) Relèvement économique dans le cadre de la pandémie du Covid-19 (au niveau communautaire)

2) Renforcement des capacités des personnes handicapées

3) Lutte contre la violence basée sur le genre, protection de l'enfant, égalité des sexes

4) Renforcement des capacités des jeunes

5) Protection de l'environnement pour la croissance verte et la résilience au changement climatique

6) Services de vulgarisation pour l'agriculture et l'élevage

7) Prestation de services de qualité et la redevabilité

1. **Relèvement économique dans le cadre de la pandémie du Covid-19 (au niveau communautaire)**

Le Plan National de Préparation et d’Intervention et le Plan du Relèvement Économique du gouvernement rwandais décrivent des mesures pour contenir le Covid-19; atténuer les impacts économiques et sociaux de la pandémie sur les entreprises locales et les ménages vulnérables; et contribuer à l'atténuation des risques macroéconomiques. Cependant, face aux chocs sans précédent causés par la pandémie et l'incertitude inhérente au processus du relèvement, il est important que tous les acteurs concernés - tant étatiques que non-étatiques - contribuent à la mise en œuvre de ces plans et jouent leur rôle à plaidoyer pour apporter du soutien aux plus vulnérables et veiller à ce que les mesures répondent à leurs besoins et soient accessibles.

Dans ce domaine thématique, les projets des OSC soutenant les efforts du relèvement économique des communautés locales seront pris en compte. Cela peut inclure le soutien aux entreprises touchées, le soutien au développement des compétences des chômeurs, le soutien à l'entrepreneuriat innovant.

1. **Renforcement des capacités des personnes handicapées**

Durant ces dernières années, le gouvernement rwandais a renforcé ses interventions en faveur des personnes handicapées. En 2011, le gouvernement a créé le Conseil National des Personnes Handicapées (CNPH) pour coordonner les efforts d'inclusion des personnes handicapées dans le pays. Plus récemment, en Mai 2021, le cabinet rwandais a approuvé une politique nationale d'inclusion des personnes handicapées, réaffirmant la forte volonté politique du Rwanda pour l'inclusion des personnes handicapées. Grâce aux interventions de la CNPH et de ses partenaires, de diverses étapes ont été franchies, en particulier en ce qui concerne la rationalisation des cadres stratégiques pour l’inclusion des personnes handicapées. Les organisations rwandaises des personnes handicapées ont été des agents indispensables pour le plaidoyer et la décentralisation des politiques et des initiatives mises en œuvre.

Malgré les efforts, une série de défis persiste. Les personnes handicapées sont toujours confrontées à une exclusion idiosyncratique de divers services, et leur statut socio-économique, ainsi que leur niveau de vie restent bien inférieurs à la moyenne nationale. Par exemple, alors que 25% des personnes handicapées n'avaient pas accès aux services financiers en 2020, le taux d'exclusion financière correspondant pour les personnes non-handicapées n'est que de 7%. Selon l’enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages - 5 (EICV 5), publiée en 2017, les taux d'alphabétisation pour ceux qui ont 15 ans et plus sont considérablement différents parmi les personnes handicapées et non-handicapées (43 % et 75 % respectivement). De plus, seulement 28% des femmes handicapées vivant dans les zones rurales sont alphabétisées. L’analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA), publiée en 2015, indique qu'environ 25% des chefs de ménages en situation d'insécurité alimentaire grave sont handicapés, contre seulement 9% pour ceux qui vivent en situation de sécurité alimentaire. Le taux de chômage des personnes handicapées est le plus élevé chez les jeunes femmes handicapées âgées de 16 à 24 ans et de 25 à 34 ans, arrivant respectivement à 22% et 21% contre 17% et 12% chez les jeunes hommes, qui correspondent aux mêmes groupes d'âge. En plus, les mesures de prévention et de contrôle du Covid-19 ont exclu les personnes handicapées du soutien nécessaire et ont laissé la majorité au chômage, compte tenu des perturbations dans le secteur informel.

Des efforts concertés doivent être déployés pour garantir l’inclusion des personnes handicapées dans les processus démocratiques et de développement, conformément à la nouvelle politique d'inclusion des personnes handicapées. Les projets axés sur le renforcement des capacités socio-économiques, ainsi que la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées et l’accès inclusif à une variété de services seront pris en considération dans ce domaine thématique**.**

1. **Lutte contre la violence basée sur le genre, protection de l'enfant, égalité des sexes**

Les projets dans ce domaine peuvent inclure des modèles efficaces de travailler avec les femmes, les hommes, les garçons et les filles au niveau de la communauté afin de parvenir à un changement de comportement visant à réduire la violence et à bâtir des familles en bonne santé. Les projets peuvent inclure des activités visant à promouvoir un environnement sécuritaire pour tous les membres de la famille, à promouvoir la masculinité positive, à éliminer la violence basée sur le genre ou à renforcer l'unité familiale et la parentalité positive.

Les activités peuvent également porter sur la lutte contre la traite des personnes et la toxicomanie chez les jeunes, le soutien à la santé mentale et l’appui psychosocial. Les activités peuvent également porter sur l'amélioration de l'égalité des sexes en vue de remédier les inégalités encore répandues entre les femmes et les hommes dans les domaines sociaux, économiques et politiques. Bien que l'égalité des sexes est une question transversale, les projets pourraient également se concentrer spécifiquement ce domaine thématique.

1. **Renforcement des capacités des jeunes**

Les activités peuvent inclure des initiatives novatrices menées par des OSC aidant les communautés à renforcer le bien-être social et économique des jeunes. Les interventions pourraient également cibler la création des opportunités et le développement des compétences qui garantissent des revenus décents grâce à l'emploi et à l'entrepreneuriat, le développement des entreprises sociales lancées et gérées par les jeunes, des services de développement commercial, qui aident à améliorer le travail indépendant/la création d'emplois chez les jeunes, des activités liées à l'éducation de la citoyenneté mondiale et la prévention de l'extrémisme violent. Les activités organisées dans les zones rurales et les villes secondaires sont encouragées.

1. **Protection de l'environnement pour la croissance verte et la résilience au changement climatique**

L’économie rwandaise est fortement dépendante de l’environnement et des ressources naturelles. Les moyens de subsistance des communautés rurales (et de plus en plus urbaines) dépendent de l'accès, de l'utilisation et de la gestion de ces ressources. La poursuite de l'économie verte est un domaine prioritaire de transformation économique. Les projets peuvent cibler les domaines suivants: technologies vertes et innovation visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre; gestion durable des déchets (réduction de la quantité de déchets, réutilisation des déchets, transformation des déchets en nouveaux produits) ; restauration et réhabilitation des écosystèmes, système de récupération des eaux de pluie et irrigation, écotourisme et conservation de la biodiversité, agriculture intelligente face au climat, agriculture urbaine, investissement dans les énergies renouvelables (pour les établissements ruraux) ; protection des rives des lacs et des rivières pour protéger des plans d'eau et restauration de la réhabilitation des écosystèmes dégradés comme les zones humides ; réhabilitation des sites miniers; plantation d'arbres, en particulier d'espèces indigènes; et les activités d'intégration liées à la protection de l'environnement et à la réduction des changements climatiques dans les plans stratégiques sectoriels, les plans de développement de district et les contrats de performance.

1. **Services de vulgarisation pour l'agriculture et l'élevage**

L'économie du Rwanda est fortement dépendante de l'agriculture de subsistance. Le secteur emploie plus de 70% de la main-d'œuvre au Rwanda. Cependant, le secteur agricole est également la source principale des émissions de gaz à effet de serre au Rwanda et aussi le plus vulnérable à l'impact des effets négatifs du changement climatique. Les changements dans ce secteur sont cruciaux pour une société saine et riche.

Les propositions de projets dans ce domaine peuvent inclure des interventions soutenant un large éventail d'activités dans l'agriculture couvrant plusieurs dimensions, telles que la production de l’alimentation

biologique; l'utilisation d'énergies propres et renouvelables pour assurer la sécurité alimentaire; moyens de subsistance verts et durables; chaînes de valeur de l’agriculture propre; production animale durable. Les interventions liées à l'accès aux semences résilientes au climat et aux engrais organiques; la sensibilisation des communautés aux nouvelles technologies propres à appliquer dans le secteur agricole; la création de marchés pour les aliments biologiques; le renforcement des capacités de la communauté en matière d'agriculture résiliente au changement climatique; et le soutien à l'augmentation de la prestation d’un bon service du secteur pour les citoyens et les agriculteurs seront pris en compte.

1. **Prestation de services et la redevabilité**

La redevabilité est un pilier de la bonne gouvernance. La redevabilité existe lorsque l'exécution des tâches d'un organisme est soumise à la surveillance, à la direction ou à la demande de justification d'un autre. La démocratie exige des citoyens actifs et informés, ainsi que des États réactifs et responsables. Une telle relation entre l'État et les citoyens est favorisée par des mécanismes de participation et de responsabilisation qui, à leur tour, rendent les services publics plus efficaces et favorisent l'appropriation démocratique des ressources publiques. La société civile a un rôle important à jouer dans la responsabilisation du gouvernement et du secteur privé.

Les propositions de projets dans ce domaine peuvent contribuer à une prestation de services efficace par rapport aux priorités nationales de prestation de services. Les activités pourraient porter sur la sensibilisation et la promotion du respect des normes de qualité de service afin d'améliorer la prestation des services aux citoyens. Les activités pourraient également viser à résoudre les goulots d'étranglement qui y sont associés par le biais de la formation et le renforcement des capacités pour influencer le changement de comportement, en mettant l'accent sur la sensibilisation des prestataires de services à fournir des services efficaces et de qualité aux citoyens, tout en encourageant les destinataires à demander de meilleurs services et à refuser les services médiocres.

## Zones transversales

Les propositions prendront en compte les trois domaines transversaux suivants.

**Égalité des sexes:** La mesure dans laquelle la proposition intègre les principes d'égalité des sexes sera évaluée. La bonne pratique pour tout projet est de démontrer que les aspects de genre ont été pris en compte même si le principal domaine d’intervention n’est pas l’égalité des sexes. Cela peut être fait par le biais d'approches d'intégration de la dimension de genre ou de composantes spécifiques au genre dans le projet. Il est également recommandé de ventiler les données sur les groupes cibles, les bénéficiaires, les parties prenantes et le personnel en fonction de leurs rôles. Les OSCs qui peuvent démontrer un effort actif pour parvenir à un équilibre entre les sexes dans le recrutement du personnel, en particulier aux postes clés et aux postes de direction, seront également considérées favorablement.

**Approche fondée sur les droits de l'homme:** chaque proposition devrait contribuer à la réalisation des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme que le Rwanda a **ratifiés,** conformément aux responsabilités des détenteurs d'obligations (les autorités) et les détenteurs de droits (les citoyens) respectivement. Chaque proposition doit respecter les principes de participation, de responsabilisation, de non-discrimination, de transparence, de dignité humaine, d'autonomisation et de respect de la loi.

**Environnement et changement climatique:** chaque proposition doit indiquer comment le projet s'adaptera et réduira l'impact du changement climatique sur l'environnement. Tous les projets proposés devraient profiter aux individus de toutes les catégories (enfants, jeunes et adultes) tout en menant des activités visant à assurer la durabilité de l'environnement dans les maisons, les écoles, les communautés et les lieux de travail.

## Allocations financières

Les micro-subventions seront accordées à un **budget maximal de 25.000.000 FRW**. Les propositions soumises ne doivent donc pas dépasser ce plafond budgétaire.

Les OSCs sont tenues de contribuer elles-mêmes à la mise en œuvre du projet proposé, ce qui devrait être clairement reflété dans le budget. Les contributions propres peuvent être des contributions en nature telles que les locaux de l’organisation, le matériel (équipement informatique, mobilier de bureau et véhicules), le personnel bénévole, etc.

## Critères d'éligibilité

* 1. **Les candidats éligibles**

Les organisations admissibles à l’appel à propositions ci-présent sont des organisations non-gouvernementales nationales et les organisations confessionnelles (y compris des fédérations des organisations/les organisations faîtières), légalement enregistrées au sein du l’Office Rwandais de la Gouvernance (RGB) conformément à la législation en vigueur. Tous les candidats doivent posséder un certificat d’enregistrement valide (personnalité juridique) délivré par RGB et un compte bancaire propre à l’organisation. En outre, toutes les organisations éligibles doivent se conformer aux lois et réglementations, ainsi qu'aux principes et pratiques de gouvernance requis.

Dans le cadre de l’appel à propositions ci-présent, les organisations de la société civile comprennent les organisations non-gouvernementales nationales et les organisations confessionnelles, définies comme suit[[1]](#footnote-1):

* + Organisations non-gouvernementales nationales enregistrées (y compris les associations de médias enregistrées par RGB)
	+ Organisations confessionnelles enregistrées

***Les OSC qui ont bénéficié d'une subvention du programme PNUD/RGB à trois reprises ou plus au cours des dernières années ne sont pas éligibles pour postuler à cet appel à propositions.***

**5.2. Projets éligibles**

## Durée

Le projet proposé pourrait avoir une durée maximale de douze (12) mois. Le début du projet est considéré le jour de la signature de la convention de subvention.

1. **Emplacement**

Le projet devrait être mis en œuvre sur le territoire du Rwanda. Les projets ciblant les zones rurales seront considérés davantage dans le processus de sélection.

1. **Types de projets**

Le projet proposé doit obligatoirement contribuer à l’un des sept domaines de subvention et priorités thématiques décrits dans la section 2.

Un projet contient plusieurs ensembles d’activités cohérents et autonomes qui répondent aux besoins spécifiques d’un groupe ciblé et permettent d’atteindre un objectif spécifique dans un délai précis et raisonnable.

Les projets et activités suivants ne sont pas admissibles et ne seront pas sélectionnés:

* + Projets axés uniquement ou principalement sur les parrainages pour la participation à des séminaires et conférences, des formations et des études;
	+ Activités soutenant les activités des partis politiques;
	+ Activités à but lucratif;
	+ Activités axées sur le prosélytisme;
	+ Activités soutenant tout type de discrimination ou de violation des droits fondamentaux des personnes.

**5.3. Éligibilité des coûts**

## Tous les coûts indiqués doivent être basés sur des pièces justificatives et le budget proposé doit être réaliste et rentable. Les frais de dette, les achats de terrains et de bâtiments, ainsi que les pertes de change ne sont pas des coûts admissibles.

## Avant de signer le contrat, RGB/ PNUD peut demander aux organisations à soumettre des éclaircissements sur le budget.

## Procédure de candidature

Tous les candidats doivent scrupuleusement compléter le format de la proposition du projet (*voir Annexe 1*). Les candidats doivent respecter strictement le format du modèle de proposition. Sinon la proposition sera automatiquement rejetée. Le modèle de proposition sert de base pour l’évaluation de la qualité de la proposition.

Tous les documents seront complétés électroniquement. **Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.**

Les candidats doivent également compléter et joindre tous les documents requis. **Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.**

Les candidats peuvent soumettre leurs documents de candidature en Anglais ou en Français.

**Les documents de candidature à soumettre sont:**

* 1. Proposition de projet (suivant le modèle), comprenant le cadre de résultats et le plan de travail annuel (dûment complété et signé) (*voir Annexe 1*)
	2. Formulaire de budget (dûment complété et signé) - format Excel uniquement (voir annexe 2)
	3. Copie du certificat d'enregistrement délivré par RGB (*personnalité juridique ou certificat de conformité*)
	4. Preuve de l'existence d'un compte bancaire de l’organisation par lettre de la banque. Veuillez noter que s'il est sélectionné, le demandeur devra ouvrir un compte bancaire spécifique pour les fonds reçus dans le cadre de cette proposition.
	5. Formulaire de demande rempli (disponible en ligne via le lien ci-dessous)

**Processus de candidature**

Tous les candidats remplissant les critères d'éligibilité doivent soumettre leur candidature en ligne via le lien suivant: [**https://forms.gle/ZQE62UapVcL2erWg9**](https://forms.gle/ZQE62UapVcL2erWg9)

***NB: Tous les documents doivent être au format PDF.***

La date limite de soumission des candidatures est le **5 Novembre, 2021**, à 17:00. Ce délai est strictement définitif; toute candidature soumise à partir de 17 :01, le 5 Novembre, 2021 ne sera pas prise en compte.

## Mécanisme de sélection

**7.1 Comité de sélection des propositions de projets**

Les propositions soumises seront évaluées par un comité de sélection indépendant composé de représentants des principales parties prenantes.

La décision finale sera prise par le Comité de Pilotage du Programme présidé par l’Office Rwandais de la Gouvernance (RGB) et co-présidé par PNUD-Rwanda.

**7.2 Phases de sélection**

1. **Contrôle administratif**

Au cours de la phase initiale du processus de sélection, les critères suivants seront vérifiés:

* Soumission ayant respecté la date limite;
* Soumission adéquate de tous les documents de candidature;
* Certificat d'enregistrement valide de l’Organisation (personnalité juridique ou un certificat de conformité) ;
* Soumission de la proposition en Anglais ou en Français.

Seules les candidatures répondant à ces critères de sélection initiaux feront l’objet d’une évaluation plus poussée.

#### Phase d’évaluation

Les demandes seront examinées par le comité de sélection des subventions. Ce comité basera son évaluation des propositions soumises sur les critères de sélection énumérés ci-dessous:

|  |  |
| --- | --- |
|  **Grille d'évaluation des propositions** | **Scores** |
| 1. **Pertinence et faisabilité**
 | **Sous-total** | **35** |
| * 1. Pertinence du projet par rapport au mandat du CSO
 | 5 |  |
| * 1. La pertinence de l'objectif du projet a-t-elle été bien analysée et est-elle bien articulée dans l'analyse du problème et l'identification des besoins?
 | 10 |
| * 1. Les groupes cibles et les bénéficiaires directs ont-ils été clairement identifiés et leurs besoins sont-ils bien analysés? Le groupe cible proposé est-il inclusif (PwD, équilibre entre les sexes, etc.)
 | 5 |
| * 1. Pertinence par rapport au domaine thématique indiqué
 | 10 |
| * 1. Pertinence par rapport aux questions transversales (égalité des sexes, approche fondée sur les droits de l'homme, environnement et changement climatique)
 | 5 |
| *Important! Seules les propositions atteignant le seuil de* ***25/35*** *passeront à la prochaine phase d'évaluation.* |
| 1. **Stratégie de mise en œuvre**
 | **Sous-total** | **25** |
| 2.1 Le cadre de résultats est-il bien structuré selon une hiérarchie adéquate de la chaîne de résultats? Inclut-il des indicateurs objectivement vérifiables et fournit-il des moyens de vérification (enquêtes, rapports, etc.)? | 10 |  |
| 2.2 Les activités et le plan d’action proposés sont-ils cohérents avec les objectifs du projet et présentés de manière claire et structurée? | 10 |
| 2.5 Les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes sont-ils clairement définis et pertinents pour la réalisation des objectifs de la proposition? | 5 |
| 1. **Durabilité**
 | **Sous-total** | **15** |
| 3.1 La proposition est-elle susceptible d’avoir un impact durable sur les groupes cibles au-delà de la durée du projet? La proposition est-elle susceptible d'avoir des effets multiplicateurs? Y aurait-il des mécanismes, des cadres ou des structures institutionnelles avec un plan clair sur la façon dont ils vont continuer à fonctionner ou qui seront utilisés? | 10 |  |
| 3.2 Des partenariats potentiels sont-ils identifiés? Les modalités d'engagement, les rôles et les responsabilités sont-ils définis? | 5 |
| 1. **Rentabilité**
 | **Sous-total** | **15** |
| 4.1 Le budget proposé correspond-il au plan de travail et à l'objectif général de la proposition? | 5 |  |
| 4.2 Les activités sont-elles chiffrées correctement? (estimations appropriées, ratio salaire / activité, etc.) | 5 |
| 4.3 La proposition contient-elle des contributions propres (en nature ou en espèces) des OSC qui contribueront directement aux activités présentées dans la proposition? | 5 |
| 1. **Capacité technique et financière**
 | **Sous-total** | **10** |
| 5.1 Le candidat possède-t-il une expérience suffisante et démontrée de la gestion de projet? Le candidat dispose-t-il d'une capacité de gestion suffisante (personnel, équipement, etc.)? | 5 |  |
| 5.2 Le candidat possède-t-il une expérience suffisante et démontrée de la gestion financière? | 5 |
| **GRAND TOTAL**  |  | **100** |

Les candidats seront informés par écrit de la décision finale prise. Si les candidats ont besoin d'informations supplémentaires, une demande d'information écrite devra être présentée dans un délai de 7 jours.

Après la publication des résultats finaux, les OSC sélectionnées entameront la phase de passation des contrats, au cours de laquelle toute question en suspens, technique ou financière, sera examinée afin de parvenir à un accord. L’Office Rwandais de la Gouvernance (RGB) et le PNUD Rwanda fourniront une assistance technique et un appui au renforcement des capacités pendant la mise en œuvre du projet afin de renforcer l'efficacité et la durabilité des interventions prévues. L’objectif général de ce support technique est de donner aux OSC les moyens de planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer de manière robuste des projets durables dans leurs domaines de compétence respectifs. Cela devrait permettre d'accroître la qualité et l'impact des projets mis en œuvre par les OSC financées.

Cet appel à propositions est également disponible sur les sites suivants:

**www.rw.undp.org**

**www.rgb.rw** **Annexe 1 : Format de proposition de projet**

***Instructions:***

* *Ne pas dépasser 15 pages de texte (tout texte de plus de 15 pages ne sera pas pris en compte dans l'évaluation).*
* *Supprimez les instructions en italique une fois que vous avez rempli le formulaire.*
* *Ne modifiez pas ce modèle et répondez, dans le même ordre, à chacune des sections répertoriées ci-dessous.*
* *L’évaluation sera réalisée conformément à la grille d’évaluation fournie ci-dessus*

 1. **Résumé du projet (max. 1 page)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Indiquez sous quel domaine thématique vous postulez**  | ***NB! Chaque candidat doit clairement indiquer dans la soumission sous quel domaine thématique l'organisation soumet sa proposition. Chaque organisation ne peut s’inscrire que dans un seul domaine thématique.*** |
| **Titre du projet** |  |
| **Nom de l'organisation de la société civile** |  |
| **Mandat de l’organisation de la société civile**  |  |
| **Couverture géographique du projet** | *A l'échelle nationale ou dans des zones spécifiques du Rwanda ? Donnez plus de détails possibles.* |
| **Durée du projet** | *Indiquez le nombre de mois (maximum 12 mois).* |
| **Budget du Projet** | **MONTANT DEMANDE:** *Mentionner le montant total demandé en RWF* **PROPORES RESSOURCES :** *Mentionner le total des ressources propres en FRW*  |
| **Bénéficiaires** | *Fournissez des chiffres et ventilez-les par sexe si possible. Essayez de faire la distinction entre les bénéficiaires directs et indirects* |
| **Coordonnées du point focal du CSO** | *Doit être un membre du personnel du OSC. Indiquez le nom, le numéro de téléphone et l'adresse email.* |
| **Adresse et site Web** | *Indiquez l'adresse physique du CSO, ainsi que le lien vers le site Web.* |
| **Nombre de projets financés par le programme RGB/PNUD dans le passé** | *Indiquez le nombre de fois que votre OSC a reçu une micro-subvention via le programme PNUD/RGB (ceci sera dûment vérifié !)**Indiquez 0 au cas où votre OSC n'a jamais bénéficié du soutien de ce programme* |

**2. Analyse contextuelle (max. 1 page)**

**3. Analyse du problème et identification des besoins. Identifier les besoins et les contraintes au niveau national et / ou local. (max. 2 pages)**

**4. Décrivez le domaine thématique et les activités prévues (max. 3 pages)**

**5. Comment les questions transversales seront-elles intégrées? (max. 1 page)**

**6. Esquissez et décrivez les groupes cibles et les bénéficiaires finaux (1 page maximum)**

**7. Décrivez les résultats attendus selon le format indiqué dans le tableau ci-dessous (max. 2 pages)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Déscription** | **Indicateur** | **Situation de départ (Baseline)** | **Cible (Target)** |  **Moyens de vérification** | **Risques et hypothèses** |
| **Résultat à long terme (Outcome)** |  |  |  |  |  |  |
| **Résultat à court terme (Output 1)** |  |  |  |  |  |  |
| Activité 1.1 |  |  |  |  |  |  |
| Activité 1.2 |  |  |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |  |  |
| **Résultat à court terme (Output 2)** |  |  |  |  |  |  |
| Activité 2.1 |  |  |  |  |  |  |
| Activité 2.2 |  |  |  |  |  |  |
| …. |  |  |  |  |  |  |

1. **Préparer un plan d’action annuel suivant un calendrier mensuel de ce format ci-dessous (max. 1 page)**

|  |
| --- |
| Année 1 |
|  MoisActivité | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | Lieu de l’activité |
| **Activité 1** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Activité 2** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Activité 3** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Activité** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Etc.**  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**9. Décrivez la structure de gestion de projet et la division du travail ainsi que les responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées (max. 1 page)**

**10. Durabilité des résultats (1 page maximum)**

* Décrivez tout effet multiplicateur possible. Comment un impact durable sur les groupes cibles sera-t-il assuré?
* Des mécanismes, cadres ou structures institutionnelles seront-ils créés avec un plan clair sur la façon dont ils vont continuer à fonctionner ou qui seront utilisés?
* Quel type de partenariat aidera à assurer la durabilité des interventions que vous proposez?
* Décrivez le partenariat avec les dirigeants locaux, les églises ou d’autres organisations ou plates-formes locales qui contribueront à assurer la durabilité du projet.

**11. Décrivez la capacité opérationnelle et financière de votre organisation (1 page maximum).**

1. Expérience en gestion de projet
2. Décrivez la capacité globale de gestion (p. Ex. Personnel, équipement)
3. Décrivez le financement de votre organisation et l'évolution des ressources financières au cours des cinq dernières années.
4. Aperçu de l'expérience en gestion financière

**Annexe 2 : Budget (en RWF)**

*Les candidats doivent utiliser ce format mais sont encouragés à être aussi détaillés que possible.*

*Les titres et sous-titres A.1, A.2, B.1 ne sont mentionnés qu’à titre d’illustration et peuvent être modifiés.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | General Category of Expenditures (in RWF) | **Unité** | **Nombre d’unités** | **Valeur de l’unité** | **Trimestre 1** | Trimestre 2 | Trimestre 3 | Trimestre 4 | **Total** |
| **A.** | **Personnel** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| A.1 | Coordinateur de Projet  | Par mois |  |  |  |  |  |  |  |
| A.2 | …. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **B.** | **Ateliers / formations / événements** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| B.1 | Location de salle de conférence |  |  |  |  |  |  |  |  |
| B2. | ….. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **C.** | **Communications**  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **D.** | **Voyage / transport** |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **E.** | **Opérations de bureau** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| E.1. | Location de bureau | Par mois |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **F.** |  **Autre (précisez)** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| F.1. | Publications | Par copie |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | BUDGET TOTAL DU PROJET |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Montant TOTAL DEMANDÉ  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | TOTAL DES CONTRIBUTIONS |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. Loi no. 4/2012 du 17/02/2012 régissant l'organisation et le fonctionnement des organisations non gouvernementales nationales; Loi Nr. 72/2018 du 31/08/2018 portant organisation et le fonctionnement des organisations fondées sur la foi [↑](#footnote-ref-1)